

**ARRÊTÉ N°DG/DAAG/2026/06/28**

**Portant modification de l'arrêté n°DG/DAAG/2026/04/01 daté du 26 avril 2026  
donnant délégation permanente de signature à *Monsieur Bruno PIERREPONT*,  
Directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence**

**Le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence**

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L5211-9 et D1617-23 ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/12 du conseil communautaire du 15 avril 2026, portant délégation du conseil communautaire au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260625-DAAG20260628-AR

Réception par le préfet : 25/06/2026

**Considérant** que sur le fondement de l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales, le président « [...] peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, [...] ».

*La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services [...] peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées » ;*

**Considérant** que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation permanente de signature au directeur étendue à certaines affaires en matière domaniale et patrimoniale ;

**Considérant** la nécessité de préciser la délégation du directeur général en matière de bons d'engagement et de bons de commande ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1-** l'article 1 de l'arrêté n°DG/DAAG/2026/04/01 daté du 26 avril 2026 donnant délégation permanente de signature à Monsieur Bruno PIERREPONT, directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est modifié comme suit :

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président, délégation générale permanente de signature est accordée à **Monsieur Bruno PIERREPONT**, directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à l'effet de signer les documents suivants :

### Finances – Commande publique :

- Délégation pour signature « des bons de commande d'exécution et les bons d'engagement afférents, émis dans le cadre des marchés publics en cours d'exécution, ainsi que les commandes passées en-deçà des seuils de procédure formalisée, pour les opérations dont le montant est inférieur à 10 000 € TTC » ; avec rapport mensuel au président
- Mandatements et bordereaux de mandatement après validation des engagements comptables, y compris les mandats de paye
- Titres de recettes et extraits de titres de recettes
- Bilans financiers permettant de mobiliser des subventions
- Factures émises par les services impliquant la perception de recettes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260625-DAAG20260628-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

### Ressources humaines

- Arrêtés de gestion de la carrière du personnel, d'attribution des primes et indemnités et de nomination aux emplois, à l'exclusion des arrêtés de recrutement, de nomination en qualité de stagiaire et de promotion du personnel communautaire (avancement de grade, promotion interne) excepté ceux faisant l'objet de déport.
- Attestations et certificats administratifs
- Correspondances administratives
- Congés et autorisations d'absences. Autorisation est donnée au directeur général de subdéléguer par note de service aux directeurs généraux adjoints et aux directeurs
- Conventions de formation et de stages
- Comptes-rendus d'entretiens professionnels
- Fiches de postes

### En matière domaniale et patrimoniale

- Les autorisations d'occupation précaire et révoquant du *domaine public* par convention ou par arrêté pour une durée pouvant aller jusqu'à (5) cinq ans ; appliquer à cette occasion le tarif des redevances auxdites autorisations d'occupation temporaire du domaine public accordées tant sous forme d'acte unilatéral que de convention.
- L'élaboration des *plans d'alignement* au sens de l'article L112-1 du code de la voirie routière et la mise en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ; l'approbation des dits plans, leurs modifications, leurs abrogations.
- La signature des demandes d'*autorisation du droit des sols* et de leurs modificatifs pour les ouvrages dont la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est maître d'ouvrage.

### Flotte automobile

- Arrêtés et notes de service relatifs à la mise à disposition des véhicules de service

### Conventions - Avenants

- Conventions pour la mise en place d'activités notamment culturelles et sportives au sein des équipements culturels et sportifs communautaires
- Accords, contrats et avenants de mise à disposition à titre onéreux ou gratuit de salles, d'espaces, d'équipements et matériels communautaires, etc.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260625-DAAG20260628-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

## Correspondances courantes

- Bordereaux d'envoi
- Courrier de transmission de documents et certificats administratifs
- Courrier dont le contenu n'engage pas de décision politique
- Courrier relatif aux marchés publics : lettres en cours de procédure, négociation, à l'exclusion de celles relatives à l'attribution des marchés, des lettres de rejet, de notification de marchés publics et de pièces contractuelles.

## Registres

Les registres de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

**ARTICLE 2-** Le reste de l'arrêté n°DG/DAAG/2026/04/01 daté du 26 avril 2026 demeure sans changement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 JUN 2026

Le président



Eric JALTON

Notifié au directeur général, le : 25/06/2026  
(Signature)

Ampliation :

- Le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- Les directeurs généraux adjoints de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- Le représentant de l'Etat
- Le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260625-DAAG20260628-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026